

Pourquoi ?

La loi relative aux nouvelles dispositions régissant le dialogue social dans la fonction publique a été publiée le 10 août 2010. Les premières élections sur ce nouveau mode se sont tenues le 20 octobre 2011 ; les deuxièmes auront lieu le 4 décembre 2014.

Vous voterez pour élire les représentants du personnel :

- dans les commissions administratives paritaires (CAP) qui traitent de la vie des corps (mutations, promotions, notation...)
- dans les différents comités techniques (CT) qui traitent de l'organisation du travail, des missions, des rémunérations et des questions d'hygiène et sécurité :
 - o au niveau ministériel (CTM),
 - o au niveau de l'ensemble de l'Insee (CT de réseau dit CTR) et
 - o au niveau de chaque établissement (un CT pour la DG, le CNIP et le centre de Metz, dit CTSCR et des CT dans chaque région).

	Niveau du comité	Exemple d'action
<i>un Comité technique ministériel (CTM)</i>	Ministères économique et financier (Ministère des finances et des comptes publics et Ministère de l'économie du redressement productif et de numérique) ¹	Statuts des agents du ministère, action sociale, organisation des services
<i>un Comité technique du réseau (CTR)</i>	L'ensemble du réseau Insee	Budget de l'Insee, statuts des agents, dossiers enquêteurs, bilan social...et aussi HSCT
<i>un Comité technique local :</i> - un CT dans chaque DR - un CT «de service central de réseau» (CTSCR) pour la DG et le centre de Metz	Niveau établissement ²	Questions propres à chaque établissement (locaux Hygiène et sécurité, Duerp ³ , déménagement éventuel, mobilités internes, réorganisation internes etc.)
<i>Commission administrative paritaire (CAP)</i>	Par corps	Mutations, promotions, contestations de note administrative

Vous voterez donc jusqu'à 4 fois le 4 décembre prochain. Il est important de consolider la place de la CFE-CGC, pour l'encadrement et pour tous les agents qui partagent nos valeurs.

¹ Y compris pour les agents Insee en SSM

² Pour les agents en SSM au niveau de l'établissement d'accueil de leur ministère

³ Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

uga.free.fr
:dg75-syndicat-uga-cgc@insee.fr

ug2c

snadige.free.fr
:dg75-syndicat-snadige-cgc@insee.fr

permanence : 01 41 17 50 66
ou 01 41 17 56 61

Les 4 niveaux de vote sont indépendants les uns des autres. Avec les nouvelles modalités, les comités techniques ne sont plus paritaires (seules les organisations syndicales votent, l'administration ne vote plus). Des accords seront signés avec 50% des voix, ou avec au moins 20% des voix et pas d'opposition de 50% des voix. Il y a remise en cause de la décision lorsque toutes les organisations syndicales sont opposées unanimement, mais un vote d'abstention peut parfois éviter un blocage.

Pour chacun, il y a un vote indépendant dans une urne dédiée ou par correspondance, avec en particulier :

- pour les agents de l'Insee : 4 votes le même jour : CT ministériel, CT de réseau Insee, CT de leur établissement, CAP
- pour le Genes devenu établissement public, un Comité technique également avec 3 votes (CTM, CT Genes et CAP)
- les agents de l'INSEE en SSM voteront au CT ministériel des Finances (qui les gèrent) et pour la CAP de leur corps à l'Insee ; ils voteront au CT local de l'établissement de leur ministère (et donc pas pour le CT local ni le CTR Insee).
- les enquêteurs qui pourront justifier de 6 mois d'activité à l'Insee dans l'année feront partie des votants comme les autres agents.

En cas de vote par correspondance, nous attirons votre attention pour que vous votiez le plus tôt possible à réception du matériel. En effet, aux dernières élections suite à un dysfonctionnement de l'administration certains votes n'ont pu être intégrés, en particulier venant des SSM. Nous avons fait un recours gracieux auprès de Bercy pour pouvoir intégrer les 300 votes parvenus le lendemain du dépôt à l'Insee ; mais Bercy n'avait pas donné suite, en raison du refus d'une autre organisation syndicale.

Avec les nouvelles règles de 2011, le pluralisme des organisations syndicales et l'expression même de tous les agents, en particulier l'encadrement, sont en péril. Au niveau de la fonction publique, ces règles ont pour but de ne conserver que quelques gros syndicats.

La représentativité des organisations syndicales dans l'ensemble de la fonction publique de l'État est calculée à partir du résultat au CT ministériel. Les organisations syndicales qui n'ont pas de siège ne peuvent même plus participer aux groupes de travail sur les différents sujets. Ainsi, la CGC a été exclue de discussions qui concernaient l'encadrement, comme les discussions sur l'application du forfait jour, sur le management ou sur les statuts.

uga.free.fr
:dg75-syndicat-uga-cgc@insee.fr

ug2c

snadige.free.fr
:dg75-syndicat-snadige-cgc@insee.fr

permanence : 01 41 17 50 66
ou 01 41 17 56 61

A l'Insee plus spécifiquement, la CGT, la CFDT et SUD ont systématiquement une ligne commune dans les instances du dialogue social national. Voter pour l'un revient à voter pour les deux autres.

Notre but est de conserver la diversité syndicale et en particulier de permettre à l'encadrement de continuer à être entendu. La CGC a toujours défendu l'encadrement mais également tous les agents, non pas les uns contre les autres mais pour tirer l'ensemble des agents vers le haut. La présence de la CGC dans les CAP et les différents CT nous a permis de faire progresser les dossiers que nous portons, souvent seuls : le télétravail, le nouveau statut des attachés et des administrateurs, la NBI pour les agents des DEM et des SAR dans le cadre de la mise en place du NCEE...

Par exemple, l'écrasement de la grille indiciaire pour tous les grades alors que les carrières s'allongent est une mesure fondamentalement injuste que la CGC dénonce : la prise de responsabilité, l'amélioration des qualifications méritent une reconnaissance, et ce à tous les niveaux.

La CGC défend surtout des valeurs d'indépendance et d'humanisme. C'est avant tout un syndicat constructif et pragmatique, force de proposition plutôt que d'opposition systématique. Même face à des projets dont nous avons désapprouvé le principe (par exemple le projet de centre statistique de Metz - CSM), nous maintenons le dialogue avec la Direction et nous parvenons ainsi à obtenir des garanties et des contreparties pour les agents concernés, et à minimiser les risques pour le système statistique public. Nous refusons de nous adosser à tel ou tel parti politique. Nous sommes attentifs au bien-être au travail des agents, à leur reconnaissance par le statut et les carrières et à la qualité du service rendu, en l'occurrence la production de statistiques de qualité et la meilleure réponse à la demande sociale croissante.

Sans l'UGA, le Snadige et l'UG2C, les syndicats CFE-CGC de l'Insee, à titre d'exemples, aujourd'hui....

- il n'y aurait pas le principalat des attachés ;
- il n'y aurait pas la revalorisation des primes des attachés et des administrateurs alignées sur Bercy. C'est d'ailleurs un combat permanent pour maintenir cet alignement. Ces revalorisations ont servi de support pour que l'Insee obtienne, avec l'appui de la CGC, un alignement similaire pour les agents des catégories B et C ;
- il n'y aurait pas eu les modifications statutaires pour les attachés et celles pour les administrateurs actuellement en cours d'examen à Bercy et à la Fonction Publique. Celles-ci apporteront de grandes avancées et éviteront le décrochage actuel par rapport aux catégories équivalentes du ministère ;

uga.free.fr
:dg75-syndicat-uga-cgc@insee.fr

ug2c

snadige.free.fr
:dg75-syndicat-snadige-cgc@insee.fr

permanence : 01 41 17 50 66
ou 01 41 17 56 61

- il n'y aurait pas eu la transparence des mobilités des attachés et administrateurs de classe normale. Obtenue de longue date, nous la demandons aussi pour tous les niveaux y compris les postes hors liste qui sont parfois le fait du prince ou d'accommodements ponctuels ou locaux sans aucune transparence sur les critères de choix ;
- il n'y aurait pas eu pour les attachés un doublement des promotions en administrateurs depuis 2002 suite à l'anomalie que nous avons repérée dans le statut ;
- il n'y aurait pas la fiche individuelle de prime que nous réclamons chaque année, indispensable dans la situation catastrophique de la GRH à l'Insee où les erreurs se sont multipliées ;
- il n'y aurait pas non plus les postes fonctionnels de chefs de mission et de directeurs de projets et experts de haut niveau, existant partout ailleurs à Bercy ;
- il n'y aurait pas eu de nouvelles bonifications indiciaires (NBI) pour agents des DEM et des SAR dans le cadre de la mise en place du NCEE : les autres OS avaient en effet voté contre ce vœu de la CGC quand ce sujet a été abordé en CT de réseau ;
- il n'y aurait pas eu d'indemnité temporaire de mobilité et de mesures d'accompagnement des mobilités pour le SIN d'Aix ou Metz. Bien qu'opposée à la délocalisation à Metz, comme toutes les organisations syndicales de l'Insee, la CGC n'est pas restée dans le déni : nous avons au contraire adopté le principe de réalité et avons obtenu des contreparties pour les agents touchés.
- Nous avons demandé que le dossier "enquêteurs" se fasse en harmonie avec les autres agents de l'Institut. Nous avons demandé que le forfait jour ne soit pas à périmètre variable selon qu'on est cadre A ou enquêteur, que les postes nomades puissent aussi être donnés à des agents mobiles ou qui veulent travailler chez eux, que la rémunération soit liée à la qualification, que les congés maladie ne soit pas décomptés différemment selon qu'on est enquêteur ou un autre agent de l'Institut. Nous n'avons malheureusement pas toujours été entendus...

Et tant d'autres choses encore que spontanément notre direction ne traite pas car ce n'est pas sa priorité !

A Bercy et dans la fonction publique, la CFE-CGC défend aussi l'ensemble des agents :

uga.free.fr
:dg75-syndicat-uga-cgc@insee.fr

ug2c

snadige.free.fr
:dg75-syndicat-snadige-cgc@insee.fr

permanence : 01 41 17 50 66
ou 01 41 17 56 61

Les revalorisations des statuts de l'encadrement ont été portées par la seule CGC souvent restée seule pour négocier.

La revalorisation statutaire de la catégorie B, encadrement intermédiaire oublié des réformes, a été demandée par la CFE-CGC dans le cadre des accords de Bercy. Le projet initial, accepté par d'autres organisations syndicales, était une régression ; la CFE-CGC l'a largement amendé, ce qui a permis de revaloriser l'entrée et la fin de carrière du corps. Idem pour la revalorisation de la catégorie C de 2014 de près de 1 % sur le traitement avec une suite en 2015 que d'autres ont refusée.

La CFE-CGC a longtemps porté seule les préoccupations des agents non titulaires et fait amender la loi sur leurs conditions d'emploi. Elle est également vigilante sur les conditions de rémunération et d'intégration par rapport aux personnels en place qui ont passé des concours.

La loi de mobilité des fonctionnaires a été enrichie pour apporter des garanties et contreparties aux agents concernés n'existant pas dans le statut de la fonction publique.

Dans les négociations salariales, la CFE-CGC défend la revalorisation du point d'indice et a dénoncé la soi-disant « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) qui en fait ne maintient nullement le pouvoir d'achat ; elle s'insurge contre la smicardisation des traitements, au bénéfice de primes qui ne comptent pas pour la retraite. Elle a dénoncé la rupture d'égalité due au projet de baisse des cotisations de certains et la hausse pour d'autres, mesure jugée depuis anticonstitutionnelle.

Son action sur la santé au travail est permanente et la reconnaissance du stress au travail est une avancée de la confédération CFE-CGC.

Et sur tous les autres chantiers ouverts à marche forcée, elle a soutenu les personnels pour faire progresser le service public.

Septembre 2014

uga.free.fr
:dg75-syndicat-uga-cgc@insee.fr

ug2c

snadige.free.fr
:dg75-syndicat-snadige-cgc@insee.fr

permanence : 01 41 17 50 66
ou 01 41 17 56 61